

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le neuf novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire,

En suite de convocation en date du 2 novembre 2011

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : Alain VALLAEYS, Olivier DUBREUCQ, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Raymonde PROOST, Catherine BIGO, Serge COISNE, Antonio CONTRAFATTO, Nicolas CUVELIER, Gauthier DUMOULIN, Gilles RONSE, Anne SEILLÉ, Thérèse SPRIET

Absents ayant donné procuration: Louis LAMBELIN, Roger DESRAMAUX, Xavier GIRARD

Absent excusé : Christian LELEU

Secrétaire de séance : Nicolas CUVELIER

Ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activités 2010 de la CCPP
- Signature d'une convention avec la CCPP pour le remboursement des repas ALSH du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014
- Questions diverses

I – Approbation du rapport d'activités 2010 de la CCPP

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit prendre connaissance du rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle pour l'année 2010.

Ce rapport d'activité présente les actions et les projets mis en place durant cette année.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce rapport.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable quant à ce rapport d'activités.

II – Signature d'une convention avec la CCPP pour le remboursement des repas ALSH du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 novembre 2009, par laquelle il avait été autorisé à signer une convention avec la

Communauté de Communes du Pays de Pévèle, afin que celle-ci rembourse à la commune le prix des repas de cantine des ALSH du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire demande aujourd'hui au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Le Conseil municipal accède à cette demande à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu, le Maire,
Alain VALLAEYS